



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente-un janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 7 janvier 2024

Etaient présents : Denis MADELINE Maire-adjoint, Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Marie-Laure BLIN, Virginie LEGENDRE, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Jean Yves MORAUX, Aurélie MORISEAU, Séverine NICOLAS

Etaient absents :

Sandrine TESSIER	a donné pouvoir à	Aurélie MORISEAU
Roseline BAILLARD	<< <<	Philippe BLUTEL
Jean-Marc CHANDEBOIS	<< <<	Joël HAMELIN
Eric CERDAN		

Marie-Laure BLIN est proposée comme secrétaire de séance

Nomination VOTEE à l'unanimité.

1. Compte rendu de la réunion du 15 novembre 2023

Projet Normasol	Avis commune favorable transmis en préfecture
Travaux salle communale	Planning fourni
Décisions budgétaires modificatives	impôts et transferts de charge Budget principal vers annexe
Prime pouvoir d'achat	Voté pour 50% de la prime, 100 % voté par le SIVOS
Distributeur de Pizzas	Bail signé ; loyer de 200 €/mensuel
Pouvoir de Police sur la publicité	Pouvoir transféré au maire puis CdC (fin juin). 6 mois pour contester

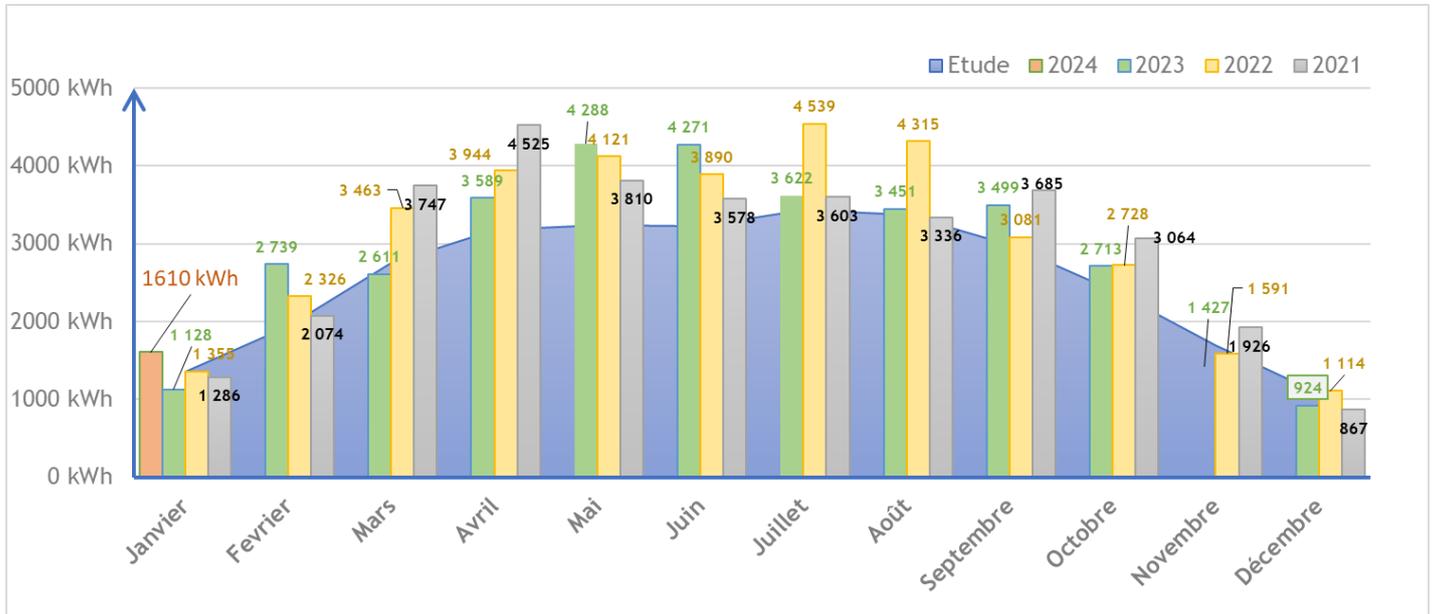
1. Faits marquants

Etat civil	<ul style="list-style-type: none">• Naissance• Mariages• Décès <p>Jean Jacques CHANTEPIE Montreuil (93) 16 janvier 2023</p>
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Permis de construire• Déclarations de travaux <p>Martine LESSIEU 2 le Rouimare Patio ouvert 19 m²</p>
Divers	<ul style="list-style-type: none">• Décorations JJ Beuzit, G Desavis, G Germond• Photovoltaïque : impôts sur les sociétés et incompatibilité subvention et contrat EDF Obligation d'Achat• Match foot collège E Chartier (Pierre Merlet) Dimanche 16 juin 15h00



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
31 JANVIER 2024

2. Photovoltaïque



		Contrat	2021	2022	2023	2024
Production	kWh	30 648	35 501	36 467	34 261	1 610
Prix Vente	€/kWh	0,1207 €	0,12055 €	0,12055 €	0,12161 €	0,12161 €
Revenus		3 699 €	4 280 €	4 396 €	4 167 €	196 €

3. Soutien voyage scolaire

Monsieur le Maire informe le conseil de la demande de la famille d'un collégien pour un soutien au voyage scolaire de son enfant

Nom	Etablissement scolaire & classe	Voyage & date	Montant	Soutien
Lucie P.	Lycée J. Monnet Mortagne Terminale	Allemagne Décembre 23	186,00 €	18,60 €
			TOTAL	18,60 €

Le conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** d'attribuer la subvention à hauteur de 10% du coût du voyage (max 50 €) et pour un montant total de 18,60 €

4. Gestion de la licence 4 débit de boissons communale

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été informé par les dirigeants de l'Hotel-restaurant « les Près » (lieudit Pigeon) de leur besoin d'utiliser une licence 4 leur permettant de pouvoir servir des boissons alcoolisées a leur clientèle en dehors des repas.

La commune dispose d'une licence et ils souhaitent pouvoir en disposer.

Monsieur le Maire a pris l'attache de la préfecture sur la gestion de notre licence :

- Notre licence n'a plus eu d'activités depuis 2012.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

- Après 5 années d'inactivité une licence est théoriquement périmée.
- Les licences données lors des fêtes communales sont faites dans le cadre des droits de débit de boissons de toute commune (catégorie 3).

2 modes de gestion d'une licence 4 communale sont possibles :

La gestion directe : La commune peut décider d'organiser et de gérer elle-même le débit de boissons. Elle aura alors recours à la régie, formule qui lui permet d'exercer un contrôle direct sur la gestion du débit de boissons. Il lui appartient de désigner un représentant responsable. Ce ne peut être ni le maire ni un conseiller municipal (articles R. 2221-11 et R. 2221-21 du CGCT). Cela suppose une formation obligatoire « permis d'exploitation ».

Le contrat administratif : La commune peut déléguer la responsabilité de l'exploitation à une personne, publique ou privée, en concluant un contrat administratif (prévoir par exemple une clause avec les causes de résiliation d'office pour permettre à la commune de céder la licence si un repreneur se présente).

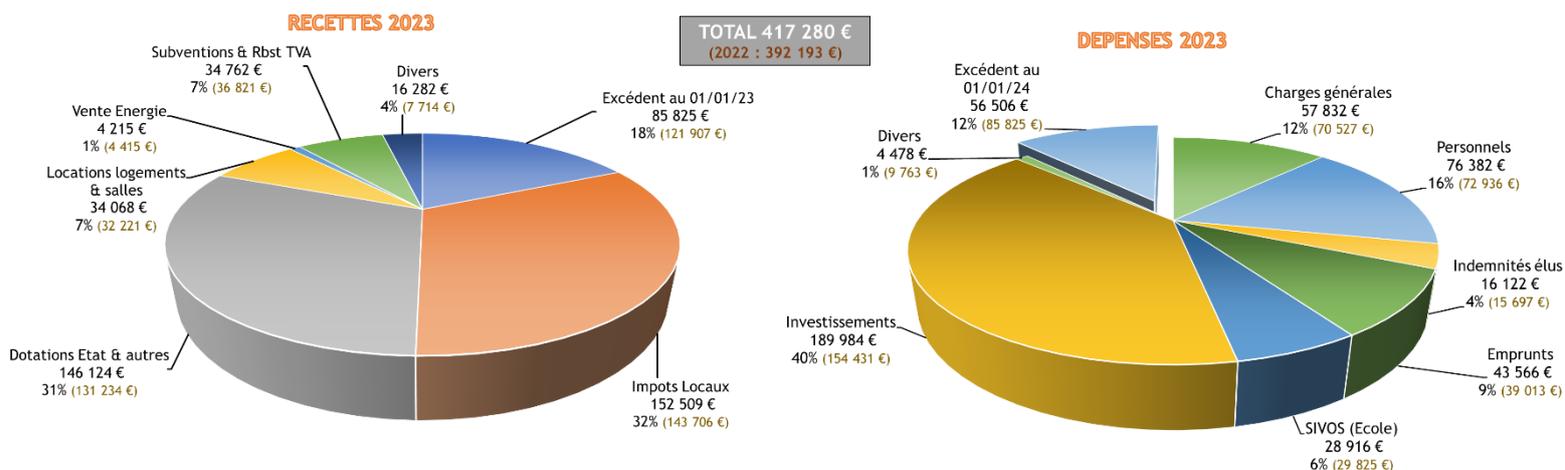
La préfecture nous conseille en cas du choix d'un contrat administratif de signer celui-ci dans le cadre d'un acte notarié.

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de déléguer l'exploitation de sa licence 4 aux dirigeants de l'hôtel restaurant « Les Près » route de Pigeon.
- **DEMANDE** expressément à Monsieur le Maire que la licence puisse rester disponible pour la cession à un éventuel commerce qui s'installerait en centre bourg
- **DIT** que le contrat/bail, reconductible tacitement, signé sous forme d'un acte notarié prévoira :
 - o Une résiliation avec un préavis d'un an
 - o Une indemnité versée à la commune de 500 €/an
- **DIT** que les frais d'acte seront à la charge du demandeur

5. Vote du compte administratif

Monsieur le Maire présente de manière synthétique les résultats 2023 :



Détaillé par budget (principal et photovoltaïque) les résultats prennent la forme suivante :

5.1 Budget annexe photovoltaïque



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
31 JANVIER 2024**

DEPENSES		RECETTES		RESULTAT	
Exercice		Exercice		Exercice	
Fonctionnement	-8 864,49 €	Fonctionnement	6 387,00 €		-2 477,49 €
Investissement	-10 088 ,00€	Investissement	8 801,00 €		-1 287,00 €
Déficits antérieurs cumulés		Excédents antérieurs cumulés		Cumul à Fin d'année	
Fonctionnement		Fonctionnement	4 977,04 €		2 499,55 €
Investissement		Investissement	1584,48 €		297,48 €
CUMUL DEPENSES	-18 952,49€	CUMUL RECETTES	21 749,52 €		2 797,03 €

5.2 Budget principal

DEPENSES		RECETTES		RESULTAT	
Exercice		Exercice		Exercice	
Fonctionnement	-222 199,11 €	Fonctionnement	359 845,98 €		137 646,87 €
Investissement	-352 584,65 €	Investissement	288 997,34 €		-63 587,31 €
Déficits antérieurs cumulés		Excédents antérieurs cumulés		Cumul à Fin d'année	
Fonctionnement	0,00 €	Fonctionnement	105 469,64 €		243 116,51 €
Investissement	-125 820,68 €	Investissement	0,00 €		-189 407,99 €
CUMUL DEPENSES	-700 604,44 €	CUMUL RECETTES	754 312,96 €		53 708,52 €

Resultat budget Annexe	2 797,03 €
Resultat total	56 505,55 €

Monsieur le Maire quitte la séance et laisse la présidence à Monsieur Jean Yves Moraux

Le conseil Municipal, à l'unanimité

- **DONNE ACTE** à Mr Philippe BLUTEL, Maire, de la présentation faite du Compte Administratif du budget annexe exprimé en euros
- **DONNE ACTE** à Mr Philippe BLUTEL, Maire, de la présentation faite du Compte Administratif du budget principal exprimé en euros

Monsieur le Maire remercie le conseil de sa confiance

6. Vote du compte de gestion

Après avoir entendu les Comptes Administratifs 2023 qui n'appelle aucune observation, il est demandé au Conseil Municipal, les résultats étant identiques à notre compte, d'approuver les Comptes de Gestions de la trésorerie principale.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

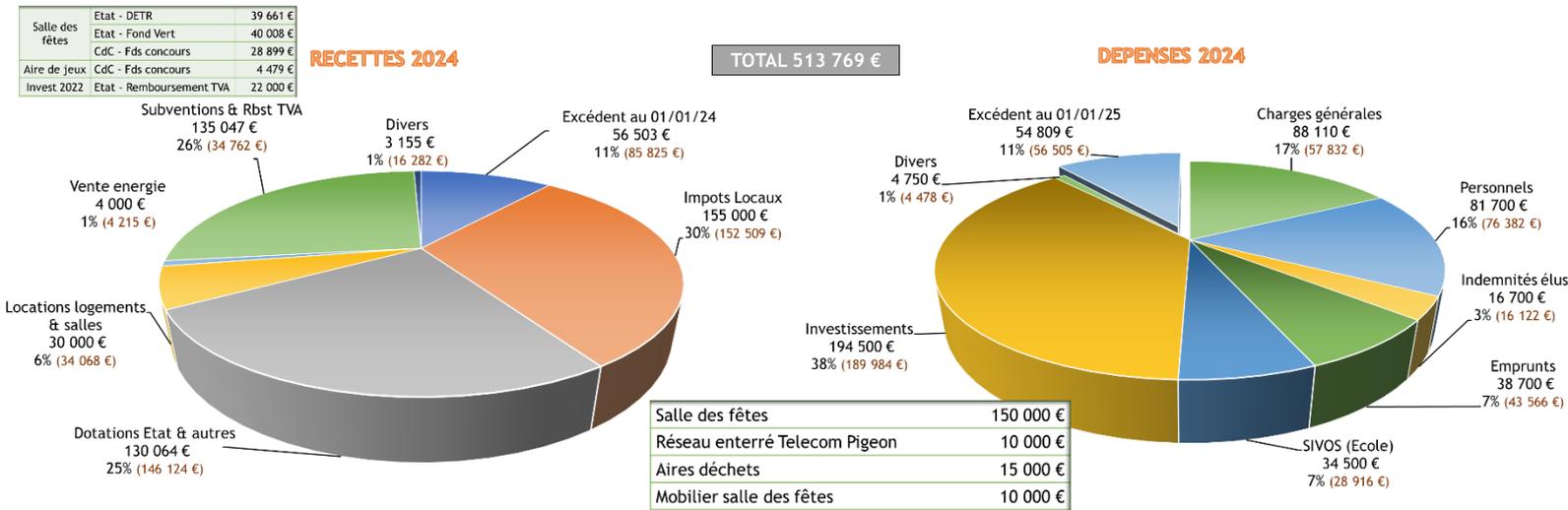
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du budget annexe photovoltaïque de la trésorerie principale, pour l'année 2023
- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion du budget principal de la trésorerie principale, pour l'année 2023



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

7. Votes des budgets primitifs 2024

Monsieur le Maire présente de manière synthétique les budgets primitifs 2024 :



Détaillé par budget (principal et photovoltaïque) les résultats prennent la forme suivante :

7.1 budget annexe photovoltaïque

FONCTIONNEMENT

11 Charges à caractère general	300 €	70 Produits des services	4 000 €
12 Charges de personnel	1 200 €		
Total dépenses courantes	1 500 €	Total des recettes de gestion courante	4 000 €
66 Charges financières	225 €		
69 Impôts	700 €	77 produits exceptionnels	- €
Total dépenses financières	925 €	Total des recettes financières	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 425 €	TOTAL RECETTES REELLES	4 000 €
23 Virement vers investissement	2 861 € *		
42 Opér. d'ordre entre sections	3 301 €	42 Opér. d'ordre entre sections	2 088 €
Total dépenses d'ordre	6 162 €	Total des recettes d'ordre	2 088 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	8 587 €	TOTAL DEPENSES DE 'EXERCICE	6 088 €
002 Résultat de fonctionnement reporté	- €	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 499 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	8 587 €	TOTAL RECETTES CUMULEES	8 587 €

INVESTISSEMENT

21 Immob corporelles	- €	16 Emprunt et dettes	- €
Total dépenses d'équipements	- €	Total des recettes d'équipements	- €
16 Emprunt et dettes	4 371 €	10 Dotations (hors 1068)	- €
		1068 Excédents de fonds capitalisés	- €
		13 Subventions d'investissement	- €
Total dépenses financières	4 371 €	Total des recettes financières	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 371 €	TOTAL RECETTES REELLES	- €
40 Op. d'ordre entre sections	2 088 €	23 Virement depuis fonctionnement	2 861 €
		40 Opér. d'ordre entre sections	3 301 €
Total des dépenses d'ordre	2 088 €	Total des recettes d'ordre	6 162 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	6 459 €	TOTAL DEPENSES DE 'EXERCICE	6 162 €
001 Deficit antérieur	- €	001 Excédent antérieur	297 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	6 459 €	TOTAL RECETTES CUMULEES	6 459 €



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
31 JANVIER 2024

7.2 Budget principal

FONCTIONNEMENT

11 Charges à caractère general	87 810 €	70 Produits des services	4 350 €
12 Charges de personnel	81 700 €	73 Impôts et taxes	206 100 €
14 Atténuations de produits	21 063 €	74 Dotations & participations	97 027 €
65 Autres charges courantes	55 250 €	75 Autres produits courants	30 000 €
		13 Atténuations de charge	- €
Total dépenses courantes	245 823 €	Total recettes de gestion courante	337 477 €
66 Charges financières	7 920 €	76 Produits financiers	230 €
67 Charges exceptionnelles	- €	77 produits exceptionnels	- €
68 Dépréciations & provisions	54 809 €	78 Reprise sur amort. et provisions	- €
22 Dépenses imprévues (M14)	- €		
Total dépenses financières	62 729 €	Total des recettes financières	230 €
TOTAL DEPENSES REELLES	308 552 €	TOTAL RECETTES REELLES	337 707 €
23 Virement section investissement	78 518 €		
42 Op. d'ordre entre sections	4 345 €	42 Op. d'ordre entre sections	- €
43 Op. d'ordre dans section	- €	43 Op. d'ordre dans section	- €
Total dépenses d'ordres	82 863 €	Total recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	391 415 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	337 707 €
002 Déficit reporté	- €	002 Excédent reporté	53 708 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	391 415 €	TOTAL RECETTES CUMULEES	391 415 €

INVESTISSEMENT

20 immob incorporelles (sauf 204)	18 500 €	16 Emprunt et dettes	- €
21 Immob corporelles	176 000 €	165 dépôt et cautionnement reçus	2 000 €
23 Immob en cours	- €	Immobilier en cours	- €
Total dépenses d'équipements	194 500 €	Total recettes d'équipements	2 000 €
16 Emprunt et dettes	30 780 €	10 Dotations (hors 1068)	25 000 €
165 Dépôts et cautions remboursées	2 000 €	1068 Excédents de fonds capitalisés	189 407 €
27 Autres immob. financières	- €	138 Subventions d'investissement	113 047 €
		26 Particip. et créances rattachées	- €
		24 Produits de cession	- €
		27 Autres immob financières	4 371 €
Total dépenses financières	32 780 €	Total recettes financières	331 825 €
TOTAL DEPENSES REELLES	227 280 €	TOTAL RECETTES REELLES	333 825 €
40 Op. d'ordre entre sections	- €	23 Virement depuis fonctionnement	78 518 €
41 Opérations patrimoniales	- €	40 Op. d'ordre entre sections	4 345 €
41 Opérations patrimoniales	- €	41 Opérations patrimoniales	- €
Total des dépenses d'ordre	- €	Total des recettes d'ordre	82 863 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	227 280 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	416 688 €
001 Déficit antérieur	189 408 €	001 Excédent reporté	- €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	416 688 €	TOTAL RECETTES CUMULEES	416 688 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **VOTE** le Budget annexe primitif 2024 qui s'équilibre, pour la section de fonctionnement à 8 587 € et pour la section d'Investissement à 6 459 €.
- **VOTE** le Budget principal primitif 2024 qui s'équilibre, pour la section de fonctionnement à 391 415 € et pour la section d'Investissement à 416 688 €.

8. Projet « village d'avenir »

Le 22 décembre 2023 Saint Hilaire le Châtel a été lauréat du programme « village d'avenir ». Ce projet reconnaît notre projet « phare » de rénovation du centre bourg comme digne d'un intérêt

Philippe Blutel



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2024

particulier des services de l'état. La préfecture doit embaucher en ce début d'année 2 chefs de projets dont la mission sera de soutenir les 28 porteurs de projet du département de l'Orne.

Le 30 août 2023 (voir compte rendu du conseil) le conseil a voté la réalisation l'étude d'un préprojet sur ce programme.

La semaine dernière (23/01/24) une première restitution avec une évaluation budgétaire nous a été présenté

Le conseil a jugé la proposition comme très intéressante et le travail méritant d'être prolongé.

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition en 4 phases sur 8 années. Un plan de financement est présenté. Une étude sensibilité est faite en fonction des taux de subvention obtenus et de la part d'autofinancement consacrée au projet

Le conseil retient le phasage suivant :

- **Phase 1** Rénovation du clocher de l'église
Parvis d'église
Voies d'accès depuis RN 602 et vers la salle des fêtes
- **Phase 2** Accès piétons salle des fêtes
Extérieurs salle des fêtes
- **Phase 3** Espace vert sud de l'église
Aménagements routiers
Cour de la mairie
- **Projet 4** jardin de la mairie
Extension de la salle du conseil

Le conseil souhaite qu'une proposition d'aménagement de la place de la liberté soit étudiée. Le conseil retient que la phase 4 sera optionnel (selon taux de subventions obtenus).

Le projet a ce stade sera présenté pour validation de la faisabilité financière à notre correspondante de la trésorerie principale. A la suite il sera exposé à madame la sous-préfète et aux services de l'état chargés du programme village d'avenir.

Le cabinet Architriad a souligné l'importance d'apporter une proposition mobilité douce (cyclable, piétons) reliant le centre bourg à l'école et aux communes voisines et particulièrement Mortagne. Des trajets utilisant des chemins existant sont évoqués. Plusieurs conseillers soulignent la difficulté qu'il y aura à disposer de l'emprise foncière nécessaire.

En parallèle, à l'initiative de la ville de Mortagne, Monsieur le maire est invité à une réunion sur la mobilité vélo dans la ville et jusqu'au limites des communes voisines.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h00. Le prochain conseil se réunira le mercredi 20 mars à 19h30.

